

## **PSP 2024**

Société par Actions Simplifiées (SAS)  
au capital social de 210 000 euros  
**Siège social : 37 rue des Mathurins – 75008 Paris**  
RCS Paris 984 629 394  
(la « **Société** »)

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2026**

Le 4 juin 2026,

A 9 heures,

Les associés de la société **SAS PSP 2024** (« la Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire en ligne via Google Meet, sur convocation du Président de la Société.

Etaients présents, représentés ou votant par correspondance à cette assemblée générale 33 actionnaires et fondateurs représentant 246 droits de vote (voix) sur 439. Le relevé des votes est annexé aux présentes. Les conditions de majorité prévues par les statuts étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Sébastien MENENDEZ préside la séance en qualité de représentant du Président MENENINVEST.  
Monsieur Sébastien OLIER, en tant que représentant du Directeur général SPHT CONSEIL, est désigné Secrétaire de séance.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés d'envoi ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Après avoir présenté le compte-rendu de l'activité 2025, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- questions diverses.

Le Président ouvre la discussion et répond avec M. Sébastien Olier, Directeur général, aux questions au sujet de l'activité de la société en 2025 :

- Possibilité de suivre la carrière des chevaux vendus : nous pourrions partager les performances notables en course des chevaux vendus par PSP 2024 dans la mesure où ces chevaux restent en Europe
- En cas de valorisation décevante d'un poulain présenté aux ventes, PSP 2024 n'a pas la possibilité de racheter le cheval pour le mettre à l'entraînement (budget et risques associés, agrément France Galop nécessaire). Toutefois les actionnaires intéressés peuvent se manifester pour un éventuel achat, si ces derniers sont agréés en tant que propriétaires par France Galop.
- Visites du haras : nous proposons chaque année une journée de visite du haras ACF, en privilégiant les investisseurs n'ayant pas encore eu la possibilité de visiter le haras.

Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

***Résolution n° 1***      *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025*

Les Actionnaires approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, lesdits comptes se soldant par une perte de 21 318€

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

***Résolution n° 2***      *Affectation du résultat de l'exercice*

Les Actionnaires décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 21 318€ au report à nouveau, qui s'élèvera à -68 961€.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par le Directeur général représenté par M. Sébastien Olier, en tant que Secrétaire de séance.

**Monsieur Sébastien MENENDEZ**

**Pour MENENINVEST, Président**

**Monsieur Sébastien OLIER**

**Pour SPHT CONSEIL, Directeur général**